Accusé de réception en préfecture : 062-226200012-20261012-lmc1553782-DE-1-1
Date de télétransmission : 05/11/2026
Date de réception préfecture : 05/11/2026

Publication électronique le : 5 novembre 2026

DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

DELIBERATION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

REUNION DU 12 OCTOBRE 2026

PRESIDENCE DE MONSIEUR JEAN-CLAUDE LEROY

Secrétaire : Mme Brigitte PASSEBOSC

Étaient présents : M. Jean-Claude LEROY, M. Daniel MACIEJASZ, Mme Valérie CUVILLIER, Mme Blandine DRAIN, Mme Maryse CAUWET, M. Ludovic LOQUET, Mme Bénédicte MESSEANNE-GROBELNY, M. Jean-Claude DISSAUX, Mme Laurence LOUCHAERT, Mme Karine GAUTHIER, M. Alain MEQUIGNON, Mme Evelyne NACHEL, Mme Florence WOZNY, M. Jean-Jacques COTTEL, Mme Caroline MATRAT, M. Sébastien CHOCHOIS, Mme Sophie WAROT-LEMAIRE, M. André KUCHCINSKI, Mme Fatima AIT-CHIKHEBBIH, M. Pierre GEORGET, Mme Carole DUBOIS, Mme Zohra OUAGUEF, M. Etienne PERIN, Mme Maryse DELASSUS, M. Claude BACHELET, Mme Maïté MULOT-FRISCOURT, M. Bruno COUSEIN, M. Philippe FAIT, Mme Emmanuelle LAPOUILLE, M. Alexandre MALFAIT, Mme Sylvie MEYFROIDT, Mme Brigitte PASSEBOSC, M. François LEMAIRE, M. Marc SARPAUX, Mme Marie-Line PLOUVIEZ, M. Steeve BRIOIS, M. Ludovic PAJOT, M. René HOCQ, Mme Emmanuelle LEVEUGLE.

Excusé(s) : Mme Mireille HINGREZ-CÉRÉDA, M. Laurent DUPORGE, M. Olivier BARBARIN, Mme Stéphanie RIGAUX, M. Frédéric MELCHIOR.

Assistant également sans voix délibérative : M. Bertrand PETIT.

Excusé(s) sans voix délibérative : M. Jean-Louis COTTIGNY, M. Michel DAGBERT, M. Jean-Marc TELLIER.

APPEL À PROJETS DES POLITIQUES D'INCLUSION DURABLE 2026- PHASE 4

(N°2026-442)

La Commission Permanente du Conseil départemental du Pas-de-Calais,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et, notamment, ses articles L.3121-14, L.3121-14-1, L.3211-1 et L.3211-2 ;
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et, notamment, ses articles L.1111-4 et L.1111-9 ;
Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles et, notamment, ses articles L.115-1 et suivants, L.262-1 et suivants à L.263-2-1 ;
Vu le Code du Travail et, notamment, ses articles L.5132-15 et suivants ;
Vu la délibération n°2021-257 du Conseil départemental en date du 01/07/2021 « Délégation d'attributions à la Commission Permanente » ;
Vu la délibération n°2023-417 du Conseil départemental en date du 25/09/2023 « Schéma

"Garantir l'inclusion sociale, professionnelle et l'accès au logement des habitants du Pas-de-Calais " » ;
Vu la délibération n°2022-503 du Conseil départemental en date du 12/12/2022 « Agir avec vous pour l'épanouissement de tous dans le Pas-de-Calais - pacte des solidarités humaines » ;
Vu la délibération n°2026-367 de la Commission Permanente en date du 21/09/2026 « Appel à projets des politiques d'inclusion durable 2026 – Phase 3 » ;
Vu la délibération n°2026-260 de la Commission Permanente en date du 29/06/2026 « Appel à projets des politiques d'inclusion durable 2026 – Phase 2 » ;
Vu la délibération n°2026-187 de la Commission Permanente en date du 26/05/2026 « Appels à projets des politiques d'inclusion durable 2026 – phase 1 » ;
Vu la délibération n°2024-329 de la Commission Permanente en date du 08/07/2024 « Expérimentation France Travail : Conventions relatives à la préfiguration de l'accompagnement rénové et à l'accès aux formations de France Travail » ;
Vu le Règlement Intérieur du Conseil départemental du Pas-de-Calais et notamment ses articles 18, 20 et 29 ;
Vu le rapport du Président du Conseil départemental, ci-annexé ;
Vu l'avis de la 2ème commission « Solidarités Humaines » rendu lors de sa réunion en date du 29/09/2026 ;

Monsieur Daniel MACIEJASZ ainsi que mesdames Emmanuelle LAPOUILLE et Maryse CAUWET, intéressés à l'affaire, n'ont pris part ni au débat, ni au vote.

Après en avoir délibéré,

DECIDE :

Article 1 :

De valider le financement d'un dispositif de la thématique 4 « Parcours inclusion jeunes » présenté en annexe 1, pour un montant total de 62 398 €, ainsi que la répartition financière proposée en annexe 1 à la présente délibération.

Article 2 :

D'autoriser le Président du Conseil départemental à signer, au nom et pour le compte du Département, avec les structures « Rencontre et Loisirs » et « Maison de l'emploi et des métiers en Pays d'Artois », les conventions correspondantes, selon les modalités présentées au rapport joint et dans les termes du modèle type adopté par la Commission Permanente du 26 mai 2026.

Article 3 :

Les dépenses versées en application de l'article 1 de la présente délibération sont imputées sur le budget départemental comme suit :

Code Opération	Imputation budgétaire	Libellé Opération	AE €	Dépense €
C02-428C01	6568/93428	Fonds d'aide aux jeunes	150 000,00	62 398,00

Dans les conditions de vote ci-dessous :

Pour : 41 voix (Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen ; Groupe Communiste et Républicain ; Groupe Union pour le Pas-de-Calais ; Groupe Rassemblement National ; Non-inscrit)
Contre : 0 voix
Abstention : 3 (Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen ; Groupe Union pour le Pas-de-Calais)

(Adopté)

….....

LE PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL,

Jean-Claude LEROY

ARRAS, le 12 octobre 2026

Pour le Président du Conseil départemental,
La Directrice générale des services,

Signé

Maryline VINCLAIRE

Thématique 4 :
Parcours inclusion jeunes

Propositions 2026
Phase 4

Opération 1 : Projet collectif jeunesse FAJ collectif (dispositif 4.1)

1. Contexte :

Le Fonds d'Aide aux Jeunes Collectifs (FAJ Co) a pour finalité de favoriser l'autonomie, la citoyenneté et l'inclusion des jeunes à travers la mise en œuvre de projets collectifs porteurs de sens. Il s'agit de permettre aux jeunes de devenir acteurs de leurs parcours en participant activement à des actions construites avec eux et pour eux, dans une logique d'apprentissage par l'expérience. Le dispositif vise à renforcer le pouvoir d'agir individuel et collectif, à créer du lien social et à encourager la participation des jeunes à la vie de leur territoire. En soutenant des initiatives concrètes et éphémères, le FAJ Co constitue un levier de dynamisation des parcours et une première étape vers une insertion sociale et professionnelle durable.

2. Bilan 2025 :

En 2025, 5 Projets ont été créés et subventionnés.

3. Proposition 2026 :

Il est proposé de financer deux structures pour la réalisation de trois projets d'un montant global de 62 398 € :

La structure « Rencontre et Loisirs » :

- **Déstigmatisation des métiers dits masculins**, pour un montant de 46 000 €, sur la période d'octobre 2026 à Mai 2027. Cette action portera sur 6 collèges de la CAHC, sur l'année scolaire. Il s'agit grâce à de multiples ateliers pédagogiques, culturels et sportifs de lutter contre les inégalités FILLES/GARÇONS et de permettre des choix professionnels non genrés.

- **Allo ? Y a quelqu'un en classe ? Raccrochez, on vous explique tout,** pour un montant de 4 474 €, sur la période d'octobre 2026 à Février 2027. Il s'agira d'informer les jeunes sur le "raccrochage scolaire" à travers des ateliers radio et ateliers pédagogiques, une conférence et une journée de clôture mobilisant les partenaires.

La structure « Maison de l'emploi et des métiers en Pays d'Artois » :

- **Cap sur les métiers en uniforme,** pour un montant de 11 924 €, sur la période de décembre 2026 à avril 2027. Il s'agira d'accompagner 10 jeunes de 18 à 25 ans du Pays d'Artois, en difficulté d'insertion, qui souhaitent s'orienter vers les métiers de la Défense, de la sécurité ou de la sécurité civile. Pendant **6 mois**, ils bénéficieront d'un parcours global : diagnostic individuel, préparation physique et médicale, travail sur les savoir-être, préparation aux sélections, engagement citoyen et séjour de cohésion. L'objectif est de lever les freins, confirmer leur projet et maximiser leurs chances de réussir les recrutements, tout en leur garantissant une solution d'insertion professionnelle même si leur projet initial n'aboutit pas.

DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

Pôle Solidarités
Direction des Politiques d'Inclusion Durable
Mission Budget, Coordination et Evaluation

RAPPORT N°52

Territoire(s): Tous les territoires
Canton(s): Tous les cantons des territoires
EPCI(s): Tous les EPCI des territoires

COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

REUNION DU 12 OCTOBRE 2026

APPEL À PROJETS DES POLITIQUES D'INCLUSION DURABLE 2026- PHASE 4

L'appel à projets mis en œuvre par la Direction des Politiques d'inclusion durable se veut global et reprend la grande majorité des dispositifs intervenant dans le domaine de l'insertion. Il s'inscrit pleinement dans le Pacte des Solidarités Humaines 2022-2027 et plus particulièrement dans le schéma « garantir l'inclusion sociale, professionnelle et l'accès au logement des habitants du Pas-de-Calais » 2023-2027.

Parmi les 16 ambitions du Pacte posant les axes d'une politique forte visant à faire reconnaître la place de chacun dans la société, à aider à faire face aux difficultés rencontrées par les habitants, à veiller à la qualité de l'offre d'accueil et d'accompagnement et à fédérer les acteurs pour développer les solidarités, 7 ambitions sont principalement concernées dans cet appel à projets :

- Ambition 2 : Aller au-devant des personnes les plus vulnérables ;
- Ambition 3 : Évaluer chaque situation dans sa globalité en tenant compte des ressources de la personne et de son environnement ;
- Ambition 6 : Accompagner les jeunes les plus fragiles vers l'autonomie ;
- Ambition 8 : Soutenir les personnes mal logées et lutter contre la précarité énergétique ;
- Ambition 9 : Accompagner les plus précaires vers l'emploi et les métiers qui recrutent ;
- Ambition 11 : Développer de nouvelles formes d'habitat favorisant le lien social ;
- Ambition 14 : Répondre aux parcours singuliers et aux problématiques complexes.

Une 3ème période de dépôt était ouverte du 1er juillet au 15 septembre 2026. Dans ce cadre et suite à l'instruction des dossiers, il est proposé de valider la mise en œuvre de dispositifs intervenant sur la thématique 4 de l'Appel à projets.

Thématique 4 : Parcours inclusion jeunes

Un dispositif est proposé pour un total de 62 398 €.

Il convient de statuer sur cette affaire et, le cas échéant :

- De valider le financement d'un dispositif de la thématique 4 « Parcours inclusion jeunes », pour un montant total de 62 398 €, ainsi que la répartition financière proposée en annexe 1 ;

- De m'autoriser à signer, au nom et pour le compte du Département, avec les structures « Rencontre et Loisirs » et « Maison de l'emploi et des métiers en Pays d'Artois », les conventions correspondantes, selon les modalités présentées au présent rapport, et dans les termes du modèle type adopté par la Commission Permanente du 26 mai 2026.

La dépense serait imputée sur le budget départemental comme suit :

Code Opération	Imputation Budgétaire	Libellé Opération	AE €	Disponible €	Proposition €	Solde €
C02-428C01	6568/93428	Fonds d'aide aux jeunes	150 000,00	121 060,95	62 398,00	58 122,95

La 2ème Commission - Solidarités Humaines a émis un avis favorable sur ce rapport lors de sa réunion du 29/09/2026.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Le Président du Conseil Départemental

SIGNE

Jean-Claude LEROY